

FEE ton travail

Questionnés par les associations professionnelles, les représentants du DEF¹ ont admis qu'il était souhaitable que la formation dispensée par la HEP² aux enseignants qui acceptent la responsabilité de FEE³ soit rendue obligatoire et ont relevé que c'était d'ailleurs une exigence de la CDIP⁴ pour la reconnaissance des titres délivrés par la HEP⁵. (sl)

¹ Département de l'éducation et de la famille.

² Haute Ecole pédagogique.

³ Formateurs en établissement.

⁴ Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique.

⁵ Si vous lisez ceci, c'est que vous n'avez pas lu la 2e note.

Nous sommes (peut-être) les enfants heureux...

Le 13 mars dernier, sur l'antenne de la RTS⁶, nous pouvions entendre Lucas Fatton, député suppléant, défendre des valeurs d'«intégration» et de «repères» à l'appui de la motion qu'il avait déposée au Grand Conseil. Il précisait toutefois ne pas vouloir imposer aux enseignants de faire chanter les hymnes national et cantonal à leurs élèves tous les matins. Dans la même émission, Ellen Hertz, ethnologue, admettait que chanter ensemble pouvait générer un sentiment de communauté, mais que si l'on voulait obtenir un effet sensible, il fallait précisément répéter ce rituel tous les

jours... Finalement, nous n'aurons ni le sentiment d'appartenance ni la liberté de chanter ou non; nous serons seulement «encouragés à enseigner ces chants». Quel courage! (sl)

⁶ Radio Télévision Suisse.

Essai de simplification

Dans un souci de rendre la prise en compte des BEP⁷ opérationnelle, c'est-à-dire effective pour l'élève et praticable par les professionnels, l'OIS⁸ a relu le projet d'arrêté et les documents qui y sont liés.

Lors de la dernière séance, les membres présents étaient d'avis qu'il faudrait distinguer nettement les mesures qui relèvent de la «compensation des désavantages» (le terme n'apparaît pas dans ces documents à ce jour, mais il est de plus en plus utilisé dans le monde de la formation professionnelle et de la pédagogie spécialisée) et les projets d'intégration proprement dits.

Le groupe a observé que les premiers items du livret de suivi (adapter le cadre de vie; adapter les consignes; adapter les supports d'enseignement et adapter le travail de l'élève) pouvaient tout à fait être mis en œuvre par le titulaire en lien avec les objectifs du Plan d'études, mais que le dernier item (adapter l'évaluation) rendait nécessaire l'élaboration d'un projet indi-

viduel d'intégration, puisque les objectifs du Plan d'études ne peuvent pas être atteints. Un tel projet devrait par conséquent être porté par un enseignant spécialisé.

Reste une question: pourquoi des aides et des adaptations d'ordre pédagogique devraient-elles répondre à des besoins «éducatifs»? Avant que cet acronyme inadéquat s'implante définitivement dans les habitudes langagières des différents acteurs du domaine, il vaudrait peut-être la peine de nommer besoins «pédagogiques» particuliers ce qui semble de toute évidence relever d'abord de la pédagogie. (sl)

⁷ Besoins éducatifs particuliers.

⁸ Observatoire de l'intégration scolaire, groupe de travail du SAEN.

Il faut bien changer quelque chose pour que rien ne change

Une nouvelle organisation de la formation des enseignants des cycles 1 et 2 (PF1) permettra aux étudiants d'être davantage présents sur le terrain, notamment pour des remplacements. Ils seront disponibles en deux groupes en alternance sur les deux semestres. Leur rémunération devrait être gérée par le biais d'une caisse commune afin de répartir équitablement les indemnités reçues. Qui a dit: «Comme du temps de l'Ecole normale»? (sl)

GT10

Le groupe de travail qui doit plancher sur la mise en application du concordat sur la pédagogie spécialisée sera scindé en trois sous-groupes durant la première phase de ses travaux.

Le sous-groupe B s'attellera aux mesures ordinaires, le C aux mesures renforcées, tandis que le A (suivi) se constituera plus tard. Comme ces groupes réuniront passablement d'acteurs et de personnes concernées, le GT10 sera doté d'un bureau, dont on notera que les enseignants seront absents. Par contre, quatre enseignants siégeront dans le GT en plénum. (sl)

TheBookEdition.com

Dans une tribune libre⁹ consacrée au phénomène de la publication sans édition, l'écrivain Gilbert Pingeon met en évidence le rôle de filtre joué par une maison d'édition et relève qu'un procureur a publié récemment un livre comportant un certain nombre d'erreurs de syntaxe et d'orthographe, ainsi que des passages délicats d'un point de vue juridique... Si n'importe qui peut placer n'importe quoi en librairie sans trop de difficultés, il semble bien que les problèmes surgissent au moment où les livres sont lus. S'ils sont lus... (sl)

⁹ Vive la liberté d'écrire? L'Impex.

Qui a dit?

«Ça permet de les sensibiliser au fait qu'ils seront des citoyens. C'est à cet âge que tout se joue.»

- a. Fitzhugh Dodson, psychologue américain
- b. Jacques-André Maire, conseiller national
- c. Jean-Charles Kollros, secrétaire politique de l'UDC neuchâteloise

Réponse: b

«Le déficit structurel, c'est d'abord celui d'une société qui n'est pas d'accord de prendre des risques pour la sécurité publique, qui ne veut pas de mendiants dans la rue ni que les handicapés soient abandonnés à leur sort, et refuse simultanément de donner à l'Etat les ressources nécessaires pour accomplir ces tâches.»

- a. Laurent Kurth, président du Conseil d'Etat

Réponse: a

«J'ai commencé ma carrière dans l'enseignement. J'étais jeune, presque aussi jeune que mes élèves. Mais la profession d'enseignant est d'une grande dureté et j'ai fui ce métier. J'ai eu, sans doute, un moment de lâcheté.»

- a. Jean-Claude Marguet, chef du SEO
- b. Pascal Hofer, journaliste à *L'Impex*
- c. Jean-François Kahn, journaliste français

Réponse: c

™ Rendons à César: merci John!

Cahier des charges introuvable

Le «cadre de référence pour l'évaluation des compétences professionnelles des enseignants» contient, du

moins dans sa version actuelle, la mention d'un «cahier des charges» de l'enseignant.

Nous avons bien connaissance d'un code de déontologie¹¹, d'un règlement sur le statut du corps enseignants (RSten), lequel décrit dans les grandes lignes, à l'article 15, ce qui est attendu des personnes exerçant une fonction d'enseignement dans notre canton, mais de «cahier des charges» point...

Le Département retirera-t-il cette mention du cadre de référence en prenant le risque de construire la maison évaluation sur du sable ou mandatera-t-il l'un de ses services pour rédiger un cahier des charges en prenant le risque de lancer des travaux à échéance indéterminée? (sl)

¹¹ des enseignantes et des enseignants adhérents du SER: www.le-ser.ch/content/le-code-de-deontologie

L'Institut suisse Jeunesse et Médias recherche des animateurs lecture en milieu scolaire

L'Institut suisse Jeunesse et Médias, avec le soutien du Service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel, ainsi que de l'association Jeunesse et Médias-AROLE, recherche des animatrices et animateurs lecture en milieu scolaire chargés d'animer les projets diffusés par l'ISJM dans le canton de Neuchâtel.

Cette fonction consiste à informer/former les enseignant-e-s et les bibliothécaires à propos des outils de promotion de la lecture Ribambelle, Virus Lecture, expositions et visites de créateurs; soutenir les ensei-

gnants dans leur démarche d'animation de la lecture à travers les différents outils de l'ISJM; animer la lecture auprès des élèves. Plus d'infos: marie.beguini@rpn.ch (chargée de mission pour la promotion de la lecture) ou 021 311 52 20 (secrétariat de l'ISJM). (com./réd.)

Fâcheries

En conclusion de la présentation de l'«enquête conjoncturelle» menée par l'organe qu'il représente, un économiste de la CNCI¹² suggère qu'«il est peut-être temps de préparer un plan d'action pour la formation supérieure. Et d'oser prendre des mesures qui peuvent fâcher, mais qui permettraient de rapprocher l'enseignement de l'économie, pour enfin endiguer le fléau du chômage et de l'aide sociale¹³.» En voilà un que les 160 millions de coupes demandées au Conseil d'Etat par les députés de droite doivent réjouir... Pour le coup, le seul «rapprochement» qui risque de se produire sera celui du chômage et de l'aide sociale. Plutôt fâcheux, non? (sl)

¹² Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.

¹³ Mathieu Aubert, Conjoncture et main-d'œuvre: le défi neuchâtelois, *Repères* no 165, mars 2014.

Sept cahiers

Réalisés par Catherine Louis et Marie-Anne Didierjean, sept cahiers de 12 pages chacun proposent aux élèves du cycle 2 de découvrir la ville de Neuchâtel, ses monuments, ses musées, ses sites remarquables tout en s'amusant. L'élève est invité à observer, à dessiner, à chercher des indices comme un détective et

s'approprier ainsi activement le riche patrimoine de la ville. La collection regroupe *Mon cahier au Musée d'Art et d'Histoire*; *Mon cahier au Jardin botanique*; *Mon cahier au Laténium*; *Mon cahier de la collection Suchard*; *Mon cahier au Centre Dürrenmatt*; *Mon cahier au Muséum d'histoire naturelle*; *Mon cahier dans la vieille ville de Neuchâtel*. En vente à l'entrée des Musées et à l'office du tourisme. (com./réd.)

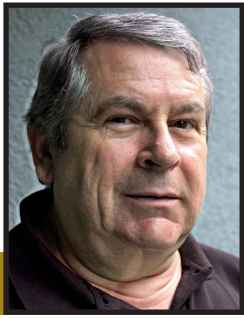
Célébrer les conflits: inutile ou de bonne guerre?

Alors que l'on s'apprête à commémorer les 100 ans du début de la Première Guerre mondiale, on peut se demander si les cérémonies du souvenir, les récits des anciens combattants, les colloques qui y seront consacrés sont utiles. Célébrer le souvenir des guerres empêche-t-il de commettre les mêmes erreurs? Par ailleurs, on peut aussi s'interroger sur l'enseignement des grands conflits armés dans les écoles.

Puisque les souvenirs ne sont plus transmis dans les familles, les traces de guerres s'éloignent, l'école peut-elle et doit-elle prendre le relais pour entretenir la mémoire? Et si oui, quelle mémoire? Discussion et débat avec des chercheurs, des professeurs d'histoire à l'école secondaire, et des représentants des associations d'anciens combattants.

Mercredi 21 mai, de 18h à 19h30, à la cafétéria du bâtiment principal UniNE, av. du 1er-Mars 26, Neuchâtel.

Entrée libre! (com./réd.)



Comme évoqué dans de précédents billets, de multiples dangers guettent la fonction publique neuchâteloise dans son ensemble et le corps enseignant en particulier. Après avoir consenti à des sacrifices pour permettre au Conseil d'Etat de faire passer un budget 2014 encore acceptable, voici qu'on peut se préparer à une offensive déterminée de la droite du Grand Conseil.

Pierre Graber

► «Le Conseil d'Etat est prié de présenter le plus rapidement possible, mais en tous les cas avant la session du budget 2016, un programme d'assainissement des finances du canton qui porte sur une amélioration de 8% des charges déterminantes, soit environ 164 millions de francs (base comptes 2012).»

On nous prend pour des c...

Telle est la teneur d'une motion déposée par le groupe UDC et amendée par le PLR (qui a ramené le montant de 200 à 160 millions et mentionné la part des «charges déterminantes»). Dans la foulée, nos député-e-s ont encore accepté une motion de F. Carrard (PLR):

«Le Conseil d'Etat est prié de soumettre (...) un rapport (...) visant à l'introduction d'un nouveau système de pilotage de la masse salariale plus flexible rendu nécessaire par la rapide évolution de l'environnement socio-économico-financier cantonal, suisse et mondial. (...)»

Pour celles et ceux qui n'auraient pas décodé spontanément, cela signifie que la majorité de droite du Grand Conseil veut d'abord réduire le nombre de fonctionnaires (on ne «gagnera» pas des millions en réduisant la distribution de crayons et de gommes) et, poursuivant le travail de sape, piloter la masse salariale en ayant recours au salaire au mérite, ainsi qu'à une remise en question de la progression.

Comme enseignant-e-s, nous sommes en plein dans le collimateur: nos brillants politiciens imposeront probablement des sacrifices d'une ampleur «égale» à tous les départements; or, les charges du DEF tiennent presque exclusivement aux salaires. La cheffe de département a déjà procédé à toutes les coupes imaginables pour le budget 2014 (on rappelle, par exemple, les polémiques concernant la psychomotricité et les «appuis-gym»). La hausse des effectifs dans les classes est en toute logique une des prochaines mesures s'il faut aller au-delà.

Quant à elle, la motion Carrard nous attaque doublement: elle remet en cause notre échelle de pro-

gression (qui nous amène après 11 ans de travail au maximum de 10 «hautes paies») et marque le retour du salaire au mérite qu'on avait cherché à nous imposer il y a près de 15 ans. Augmenter le nombre d'échelons doit permettre de n'accorder la progression que lorsque le budget de l'Etat le permet et, surtout, de toucher un nombre significatif de salarié-e-s (on sait qu'une part importante d'entre nous a atteint son plafond... et n'est plus en mesure d'être pressuré-e autrement qu'en mettant en cause le renchérissement ou en imposant des retenues «de solidarité»); à la limite¹, un grand nombre d'échelons empêchera d'atteindre le maximum visé! Tout le monde a toujours convenu que le salaire au mérite² n'a pas de sens dans les écoles; mais les fronts se lézardent, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'y lancent!

Occupe-toi de la politique ou la politique s'occupera de toi!

Pour en revenir à la motion UDC-PLR, nous partageons la position du Conseil d'Etat: «Il est (...) préférable de consacrer temps et énergie à la définition de priorités (...) plutôt qu'à un nouveau plan d'assainissement qui coupe toute dynamique positive, suscite des blocages et ne développe aucune vision à long terme.»

Depuis l'introduction du vote électronique, la lecture des procès-verbaux des votes du Grand Conseil est instructive! L'examen des exceptions l'est particulièrement et on ne manque alors pas de découvrir quelques incongruités. Sans surprise, la totalité des député-e-s UDC et PLR ont accepté les trois motions³. Du côté de la gauche⁴, opposée à ces textes, il est quand même surprenant d'observer que trois élu-e-s POP dont le maire du Locle, le très médiatique Denis de la Reussille, ont accepté la motion UDC amendée par le PLR!

Les membres du SAEN qui ont pris la peine de s'inscrire sur le site ont accès au tableau présentant le vote des 115 député-e-s. Comme déjà annoncé, nous serons vigilants et informerons régulièrement nos membres des votes du législatif cantonal qui nous concernent.

Dans cet environnement agité et lourd de menaces, il est toujours plus impératif d'être syndiqué-e. Parlez-en autour de vous!

¹ D'autres fonctionnaires le vivent déjà, ainsi que des collègues d'autres cantons.

² Octroi (ou non) d'échelons en fonction de la qualité du travail fourni.

³ Un quart des Verts a accepté l'amendement PLR, mais aucun Vert libéral...

⁴ Tous les socialistes ont refusé les trois motions.